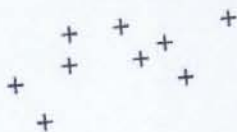


DRAC-SRA

13 NOV. 2007

+ COURRIER ARRIVEE

I N S T I T U T N A T I O N A L
D E R E C H E R C H E S
A R C H É O L O G I Q U E S
P R É V E N T I V E S



Rapport

De

Diagnostic

Octobre 2007

Sous la direction de Romuald FERRETTE

Avec la collaboration de Philippe COCHEREL,

Françoise LABAUNE-JEAN,

Vincent POMMIER

CARHAIX (29),

Le Clos Etienne

Dates d'interventions : 18.09.07 – 20.09.07

N° de prescription : SRA 2006/078

N° INSEE de la commune :

N° de projet INRAP : DA 05018401

INRAP – Direction interrégionale Grand Ouest, 37 rue du Bignon 35 577 Cesson-Sévigné - Tél. 02 23 36 00 40 / Fax : 02 23 36 00 50

Siège social : 7 rue de Madrid 75008 PARIS - Tél 01 40 08 80 00 - Fax 01 43 87 18 63 - N° SIRET 180 092 264 00019 - APE 732 Z

2311

Sommaire

<i>Fiche signalétique</i>	2
<i>Générique de l'opération</i>	2
1- Le contexte géographique et archéologique	3
2- La méthodologie et les moyens mis œuvre	3
3- Les résultats	6
3.1 – Tranchée 1	6
3.2 – Tranchée 4	8
4 - Le mobilier	9
4. 1 - Tranchée 1	9
4. 2 - Tranchée 4	9
5-Conclusion	10
Bibliographie	11
<i>Inventaire des figures</i>	12
<i>Inventaire photographique</i>	12
<i>Annexe 1 : arrêté de prescription</i>	13
<i>Annexe 2 : fiche de projet de diagnostic</i>	16
<i>Annexe 3 : arrêté de désignation</i>	19

FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTITE DU SITE

Département : Finistère

Commune : Carhaix

Code INSEE :

Lieu-dit : Le Clos Etienne

Année cadastre : non communiquée

Section(s) et parcelle(s) : AO. 284

Coordonnées Lambert : X = Y =
Z =

OPERATION ARCHEOLOGIQUE

Arrêté n° 2006-078

Date d'émission : 9 juin 2006

Titulaire de l'autorisation de fouille : Romuald Ferrette

Organisme de rattachement : INRAP

Motif de l'intervention : saisine en vertu des articles 10 et 12 du décret 2004-490 de la loi 2001-44 modifiée relative à l'archéologie préventive

Propriétaire du terrain : M. et Mme. Gilbert GUYOMAR'CH

Aménageur : sans objet

Maître d'ouvrage : INRAP

Surface totale de l'intervention : 4 516 m²

Superficie diagnostiquée : 669,50 m²

Date de l'intervention sur le terrain : du 18 au 20 septembre 2007

Fouille menée jusqu'au substrat : oui

PRINCIPAUX RESULTATS

Côte d'apparition des vestiges :

Chronologie : protohistoire, gallo-romain, médiéval / moderne

Nature des vestiges immobiliers : fosses.

Nature des vestiges mobiliers : céramiques.

RESUME

Le diagnostic archéologique n'a pas permis de révéler une occupation humaine importante. Les quelques vestiges découverts se résument à des creusements, dont les datations s'échelonnent de la Protohistoire à l'époque moderne.

Lieu de dépôt du mobilier : dépôt temporaire dans les locaux de l'Inrap à Cesson-Sévigné (35) puis transfert au dépôt du Faou.

GENERIQUE DE L'OPERATION

INTERVENANTS SCIENTIFIQUES

Direction scientifique

FERRETTE Romuald (Assistant d'études, titulaire de l'autorisation de fouille)

Equipe de fouille

COCHEREL Philippe (Technicien d'opération)

Topographie et redressement numérique

POMMIER VINCENT

DAO

LE CLOIREC Gaëtan

FERRETTE Romuald

Etude anthropologique

TEXIER Myriam

Traitement et étude du mobilier

LABAUNE-JEAN Françoise (céramologue)

Terrassement

Entreprise CORVEST – Carhaix-Plouguer (29).

INTERVENANTS ADMINISTRATIFS

Service Régional de l'Archéologie

DESCHAMPS Stéphane (Conservateur Régional de l'Archéologie)

BATT Michaël (Ingénieur d'études, SRA Bretagne)

INRAP, Direction interrégionale Grand-Ouest

AGUESSE Gilbert (Directeur Interrégional)

DUMAS Arnaud (Administrateur)

BAILLIEU Michel (Adjoint Scientifique et Technique)

AUFFRAY Eric (Contrôleur de gestion)

BOIVIN Agnès (Correspondante Sécurité et Prévention)

LAURENT Olivier (Logisticien)

Suite à une demande volontaire de diagnostic, le service régional de l'archéologie de Bretagne a émis un arrêté de prescription concernant la parcelle AO. 284 (annexe 1, arrêté n° 2006-078 en date du 9 juin 2006), qui se situe au sud-ouest de la ville actuelle de Carhaix (**Fig. 1**).

1- Le contexte géographique et archéologique

Occupant une superficie de 4 516 m², cette parcelle se déploie sur le versant nord de la vallée du ruisseau de la Magdeleine et accuse une pente nord-sud assez forte. On observe en effet un dénivelé toujours supérieur à 4 m entre la partie haute et basse de cette prairie¹. Celle-ci est bordée à l'ouest par le chemin creux de la Magdeleine et au sud par une haie d'arbres.

Le terrain, objet du diagnostic, se trouve en périphérie de la ville antique de *Vorgium* telle qu'elle est connue aujourd'hui. Les sites majeurs les plus proches sont ceux de la réserve archéologique de la rue du docteur Menguy et le site du centre hospitalier fouillé en 1995-1996 (Hillairet et Le Cloirec 1996). D'après les travaux effectués ces dernières années par G. Le Cloirec, le terrain du Clos Etienne serait susceptible d'être traversé par une rue nord sud dont le tracé aurait été repris par la rue des Clochettes, qui prolonge au nord le chemin de la Magdeleine (**Fig. 2**). Deux urnes funéraires ont aussi été découvertes fortuitement dans un terrain voisin (Le Goffic 1985). Sans être exactement au sein de la trame urbaine, la parcelle AO. 284 pouvait par conséquent receler une occupation gallo-romaine plus ou moins importante.

L'arrêté de prescription 2006-078 mettait l'accent sur la détection et la caractérisation des vestiges archéologiques. Dans cet optique les sondages, sous forme de tranchées linéaires complétées le cas échéant par des vignettes, devaient concerner une superficie équivalente à 10 % de l'emprise et être répartis selon un maillage régulier (*cf.* annexe 1).

2- La méthodologie et les moyens mis œuvre

Huit tranchées de longueur variable ont été effectuées à l'aide d'une pelle à chenille équipée d'un godet lisse de 2 m (**Fig. 3**). Une seule extension a été pratiquée à l'intersection des tranchées 1 et 4. La surface ouverte couvre une superficie totale de 669,50 m², c'est-à-dire 14,8 % de la parcelle AO. 284 (**Tab. 1**).

Tranchée	Superficie en m ²
1, 4, 5, 6	535,03
2	36,14
7	46,83
8	51,50
Total	669,50

Tab. 1 : Superficie ouverte pour chaque tranchée

Compte tenu de l'existence possible d'une cardine, la tranchée 1, la plus longue, est orientée est-ouest et continue. Positionnée dans un secteur où la pente n'est pas encore trop forte, elle devait nous permettre d'intercepter cet axe viaire. Les informations recueillies à cette occasion demeurent limitées : aucune rue n'a été identifiée et seule trois fosses sont à mentionner, dont une renfermant une céramique déposée volontairement. La présence de ce creusement particulier nous a conduit à pratiquer une vignette au croisement des tranchées 1 et 4 afin de connaître son environnement. Les sept autres sondages obéissent au pendage du terrain et les sondages 4, 5 et 6 se raccordent sur la tranchée 1. Hormis cette dernière et la tranchée 4, aucune autre n'a livré de traces d'occupation. Les quelques vestiges rencontrés sont apparus sous 30 à 70 cm de stériles. Le sol naturel est quant à lui constitué de schiste diaclasé surmonté d'un limon issu de son altération naturelle.

Les quelques découvertes ont été relevées en plan par un topographe. Dix-neuf clichés numériques ont aussi été réalisés.

¹ N'ayant pu nous raccorder à une borne IGN, les altitudes qui figurent sur la figure 4 sont relatives.

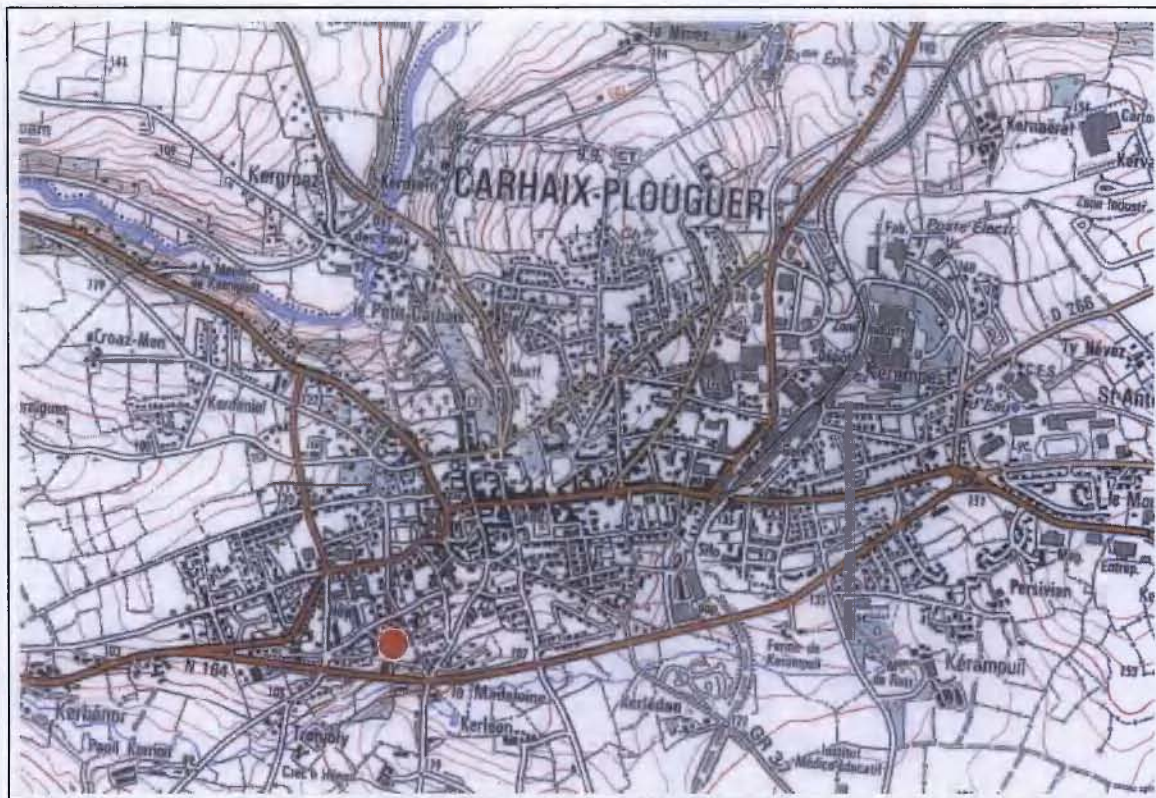


Fig. 1 : Localisation du diagnostic dans la ville actuelle (carte IGN 0717 ouest au 1/25000e).

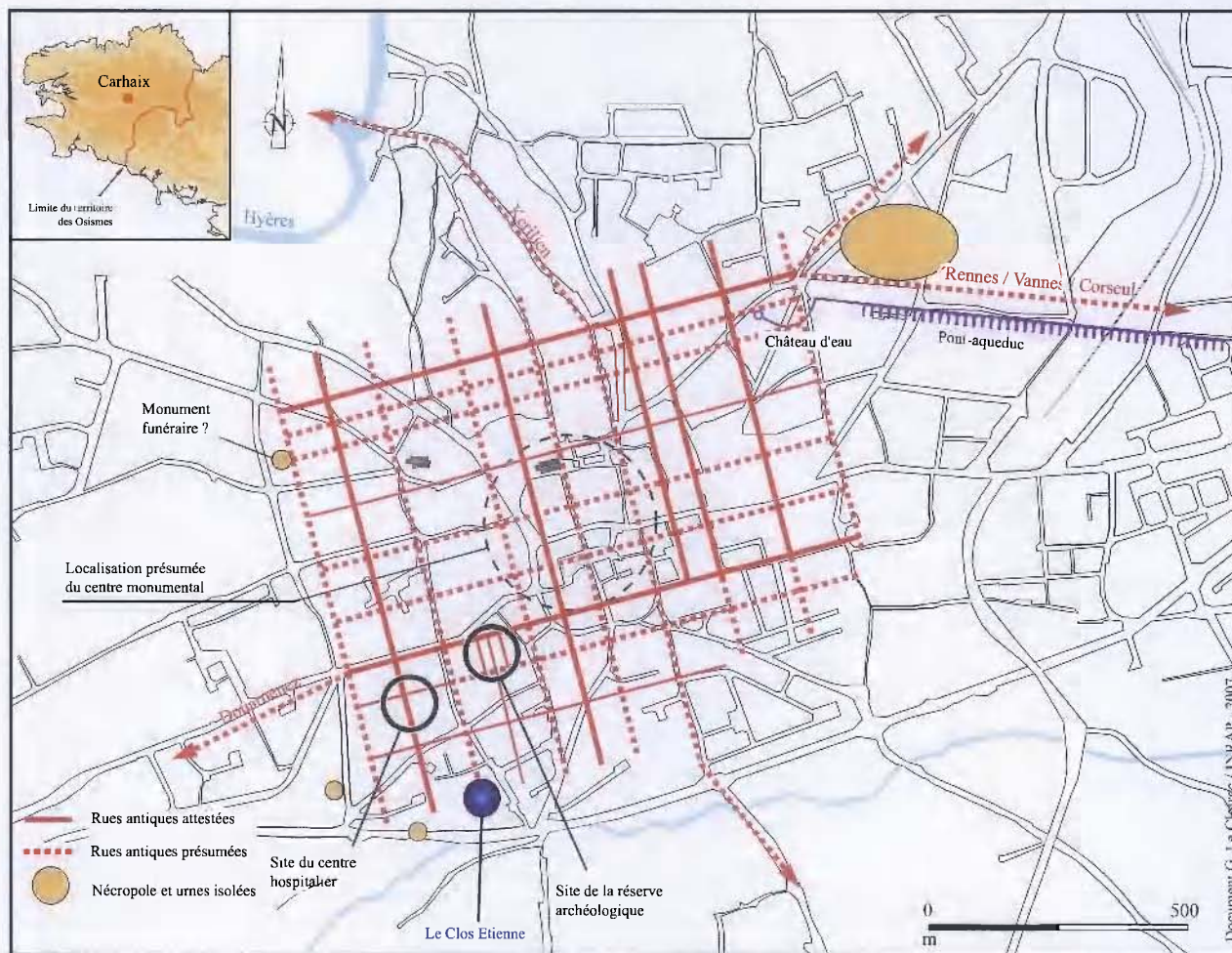


Fig. 2 : Localisation de l'intervention dans la ville antique.

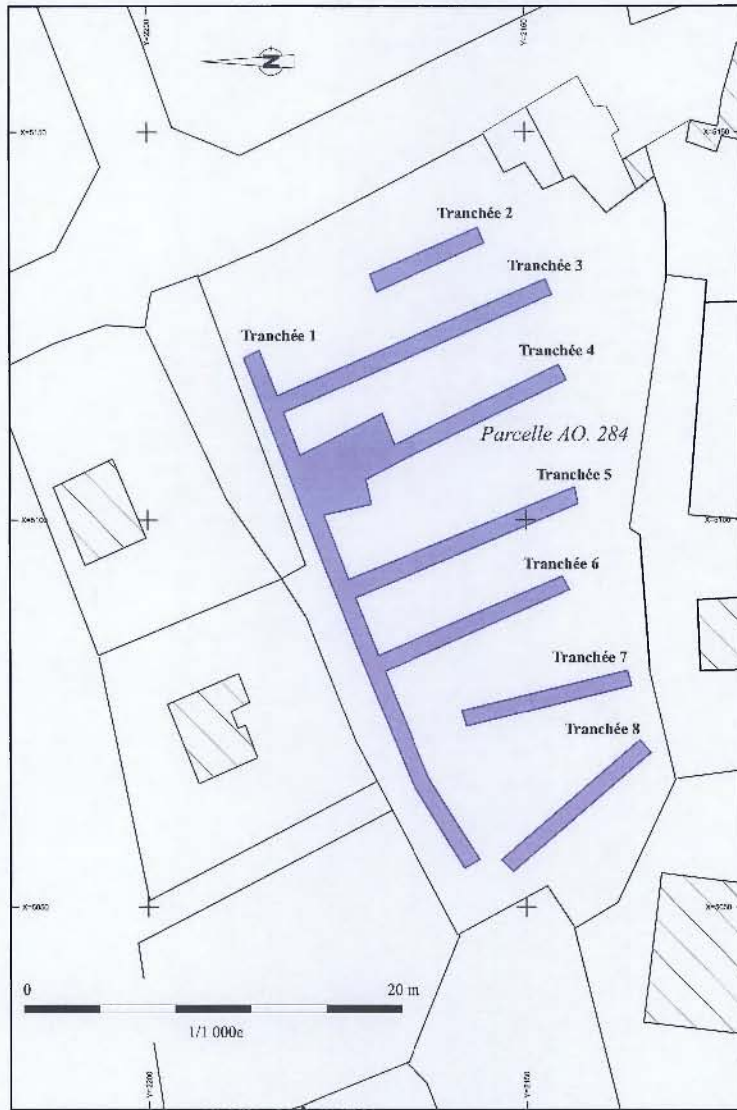


Fig. 3 : Implantation des tranchées sur le plan cadastral (Topo : V. Pommier / DAO : R. Ferrette).

3- Les résultats

3. 1- Tranchée 1

Longue de près de 72 m, ce sondage n'a livré que 3 creusements. Le plus important, l'us. 1003, est une fosse dont la destination n'est pas connue et qui se poursuit dans la tranchée 6 (Fig. 4). Son comblement contient de nombreuses ardoises associées à des pierres. En limite est de cette structure, une fosse beaucoup plus modeste et circulaire, l'us. 1002, est masquée par le remplissage supérieur de 1003. Un pot en céramique onctueuse, datant du Moyen-Age ou du début de l'époque moderne, a été découvert à l'emplacement de 1002. Il n'est toutefois pas possible de préciser si ce récipient avait été déposé à l'origine dans la fosse 1002 ou s'il fait partie du comblement de la structure 1003.

Une seconde céramique a été découverte dans une fosse ovale d'une largeur maximale de 48 cm, comblée avec les matériaux extraits lors de son creusement (Fig. 4, us. 1001). Retrouvé en position verticale, la partie supérieure de ce vase a été écrêtée lors du diagnostic. La fouille des déblais n'a pas permis de retrouver son bord, mais on peut se demander si ce dernier était encore conservé compte tenu de l'état du récipient découvert à proximité dans la tranchée 4. Lors de sa découverte, la structure 1001 s'apparentait à une incinération en urne, malgré l'absence de charbons de bois ou de fragments d'os brûlés en surface (Clichés 1 et 2). Par précaution, un prélèvement en motte de l'ensemble a été effectué. La fouille en laboratoire par une anthropologue du contenu de la céramique a démontré l'absence totale d'os brûlés. La nature du sédiment plaide d'ailleurs pour un dépôt en grande partie naturel. Il est par conséquent difficile de conclure à une incinération. La facture de cette céramique non tournée se rattache à la Protohistoire, sans plus de précision, en raison de l'absence de bord (information orale : A.-F. Cherel, Inrap).

Signalons pour conclure la découverte de tessons épars, dont un pot en commune sombre tournée datant de la fin du IIe ou du IIIe siècle de notre ère.



Cliché 1 : « Urne 1001 » depuis l'est après sa découverte (cliché : P. Cocherel).



Cliché 2 : « Urne 1001 » en cours de fouille (cliché : P. Cocherel).

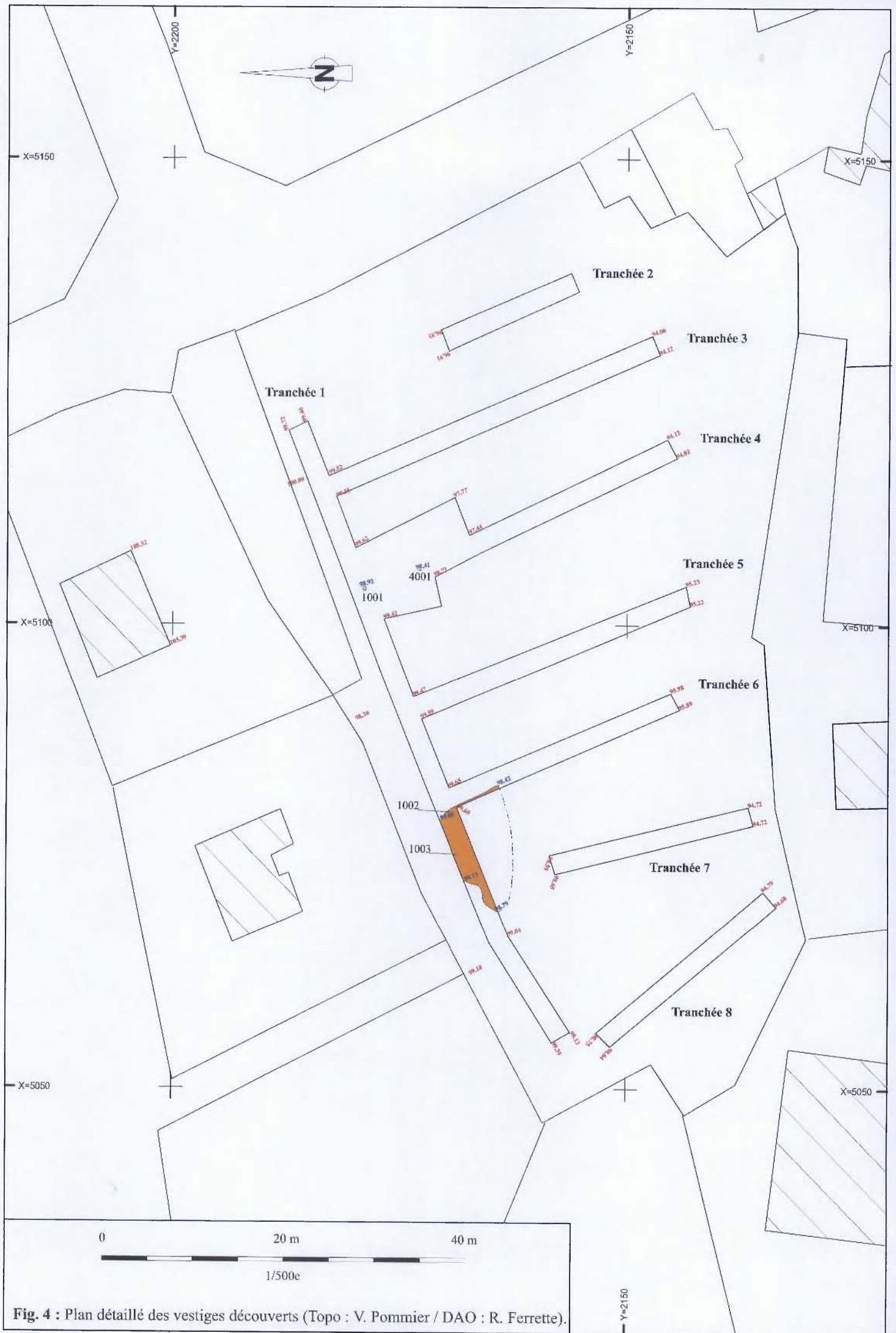


Fig. 4 : Plan détaillé des vestiges découverts (Topo : V. Pommier / DAO : R. Ferrette).

3. 2- Tranchée 4

Malgré la réalisation d'une importante vignette, seule une structure est à noter (**Fig. 4**, us. 4001). Elle peut désigner l'emplacement d'une urne funéraire fortement bouleversée puisque toute la partie supérieure du vase est manquante (**cliché 3**)². La fouille n'a pas permis de retrouver les contours de sa fosse. Le vase, déposé à l'origine à la verticale, a basculé vers le nord-ouest. Une datation fin IIe/IIIe est envisageable. A l'instar de la structure 1001, la fouille en laboratoire du sédiment encore présent à l'intérieur du vase n'a pas mis en évidence d'os brûlés. La question d'une urne funéraire gallo-romaine isolée reste donc posée.



Cliché 3 : « Urne 4001 » depuis l'est après sa découverte (Cliché : R. Ferrette).

² Il s'agit en l'occurrence d'une cruche.

4- Le mobilier**4. 1 – Tranchée 1****Tr. 1 HS :**

Cette première tranchée a livré hors contexte trois tessons en céramique commune sombre tournée. Ils appartiennent à la partie supérieure d'un pot à panse biconique de type CS7 se rencontrant dans les contextes carhaisiens à la fin du IIe et durant le IIIe siècle après J.-C.

Tr. 1 Us 1002 :

La fosse 1002 a livré la partie supérieure d'un pot fermé en céramique onctueuse à lèvre en méplat large mouluré et haut de panse décorée de deux lignes superposées d'impression digitées disposées en chevrons. Par la pâte et la forme du bord, le récipient correspond au type 1 G établi à partir du mobilier de Quimper. Ce pot se rencontre entre la fin du XIVe et le début du XVIe siècle.

4. 2 – Tranchée 4**Tr. 4 HS :**

Les quatre tessons recueillis hors structure appartiennent à un même récipient pour lequel il est difficile de faire une interprétation. Il a subi l'action du feu (volontaire ou accidentel) et l'aspect de la pâte en a été fortement modifié. L'aspect fait penser à une production à rattacher à la période protohistorique, sans assurance.

Tr. 4 Us 4001 :

L'ensemble des tessons recueillis correspond à un fond de cruche réemployée comme urne cinéraire. L'aspect de la pâte, son épaisseur et la forme du fond annulaire sont comparables à des cruches en usage à Carhaix à la fin du IIe et dans le courant du IIIe siècle de notre ère.

Sondage	Fait	U.S.	Age Bz	Age du fer	Antique	Haut MA	Moyen Age	moderne	Cér. indét.	total tessons	datation proposée	N° cagette
1		HS			3					3	Fin IIe/début IIIe ap.	
1		1001		125							Protohistoire	
1		1002						76		76	Fin XIVe/début XVIe	
4		HS		4						4	Protohistoire ?	
4		4001			49					49	Fin IIe/début IIIe ap	

Fig. 5 : Inventaire du mobilier céramique découvert dans le cadre du diagnostic du Clos Etienne.

5- Conclusion

Le diagnostic opéré au Clos Etienne n'a pas permis de découvrir une occupation gallo-romaine significative. La situation du terrain à l'extrémité sud-ouest de la ville antique et son fort pendage sont des explications recevables. La rue nord-sud susceptible de traverser la parcelle AO. 284 n'a ainsi pas été interceptée. Sans doute celle-ci s'interrompt-elle en amont de ce versant. Les deux céramiques retrouvées peuvent désigner des urnes isolées, mais l'absence d'os brûlés laisse planer une incertitude. On note en tout cas une discordance importante au niveau des datations.

La pauvreté des vestiges sur cette parcelle est en soi une information sur le développement de l'implantation humaine à l'époque antique dans ce secteur de *Vorgium*, mais elle ne signifie aucunement l'absence d'occupations légères, propres à des périphéries de villes, dans des terrains avoisinants.

Bibliographie

Hillairet et Le Cloirec 1996 : Hillairet (J.-L.), *Le Cloarec (G.), Centre hospitalier de Carhaix-Plouguer (29 024 354) (Finistère)*, DFS de fouille préventive, 2 vol., Rennes SRA Bretagne, 1996.

Labaune 2002 : Labaune (F.), Le mobilier, in Le Cloirec (G.), *Un quartier de la ville antique de Vorgium. Les fouilles de la réserve archéologique de Carhaix-Plouguer (Finistère) (5 rue du docteur Menguy)*, DFS de fouille archéologique programmée, Années 2000-2002, Rennes SRA Bretagne, 2002, p. 87 - 134.

Labaune 2006 : Labaune (F.), Le mobilier, in Le Cloirec (G.), *Un quartier de la ville antique de Vorgium. Les fouilles de la réserve archéologique de Carhaix-Plouguer (Finistère) (5 rue du docteur Menguy)*, DFS de fouille archéologique programmée, Années 2003-2005, Rennes SRA Bretagne, 2006, p. 105 - 144

Le Bihan et Villard 2005 : Le Bihan (J.-P.), Villard (J.-F.), *Archéologie de Quimper, matériaux pour servir l'histoire, Tome 1 = de la chute de l'empire romain à la fin du Moyen-Age*, Quimper, Centre de recherche archéologique du Finistère 2005.

Le Goffic 1985 : Le Goffic (M.), Carhaix La Magdeleine, in Galliou (P.), Le Bihan (J.-P.), (Clément M.), *Chronique d'archéologie antique et médiévale, BSAF*, 1985, p. 39-41.

Inventaire des figures

Fig. 1 : Localisation du diagnostic dans la ville actuelle (carte IGN 0717 ouest au 1/25000e).

Fig. 2 : Localisation de l'intervention dans la ville antique.

Fig. 3 : Implantation des tranchées sur le plan cadastral.

Fig. 4 : Plan détaillé des vestiges découverts.

Fig. 5 : Inventaire du mobilier céramique découvert dans le cadre du diagnostic du Clos Etienne

Inventaire photographique

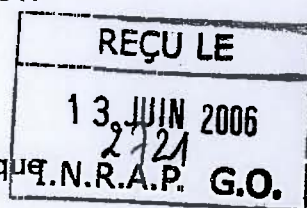
Cliché 1 : Urne 1001 depuis l'est après sa découverte (cliché : P. Cocherel).

Cliché 2 : Urne 1001 en en cour de fouille (cliché : P. Cocherel).

Cliché 3 : Urne 4001 depuis l'est après sa découverte (Cliché : R. Ferrette).

Annexe 1
Arrêté de prescription

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE



ARRETE n° 2006 - 078 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne, Préfète du département d'Ille-et-Vilaine, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite

VU la loi du 27 septembre 1941 modifiée portant réglementation des fouilles archéologiques ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU, la saisine par courrier en date du 26 mai 2006 par Monsieur Gilbert GUYOMARCH, demeurant "Le Vern" 29540 SPEZET, demandant en vertu des articles 10 et 12 du décret 2004-490 pris en application de la loi 2001-44 modifiée relative à l'archéologie préventive, la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain situé à CARHAIX-PLOUGUER, rue de la Madeleine, cadastrée AO 284, sis "Le Clos Etienne" reçue le 29 mai 2006 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : BRETAGNE

Département : Finistère

Commune : CARHAIX-PLOUGUER

Lieu-dit : "Le Clos Etienne"

Cadastre : section : AO parcelles : 284

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, 37, rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson Sevigné Cedex et à Monsieur Gilbert GUYOMAR'CH, Le Vern, 29540 SPEZET,

Fait à RENNES, le -- 9 JUIN 2006

Pour la Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille et Vilaine
Le Directeur régional des affaires culturelles

Le Conservateur Régional
de l'Archéologie



Stéphane DESCHAMPS

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Prescriptions de diagnostic archéologique

Annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2006 - 078

région : BRETAGNE

département : Finistère

commune : CARHAIX - PLOUGUER

lieu-dit : "Le Clos Etienne", rue de la Madeleine

cadastre : section : AO parcelles : 284

propriétaire : Monsieur Gilbert GUYOMARC'H, "Le Vern" 29540 SPEZET.

pétitionnaire: idem

Emprise du diagnostic archéologique : 4516 m²

Principes méthodologiques :

Principes adaptés aux diagnostics archéologiques dans le périmètre sensible d'une ville antique sur un terrain non-urbanisé et actuellement en prairie : la détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'au substrat, réparées selon un maillage régulier sur la totalité de l'emprise et représentant 10% de la superficie.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, des fenêtres complémentaires, ou surfaces tests, seront ouvertes afin de caractériser ceux-ci. La fouille partielle d'un nombre significatif de structures sera réalisée. Les tranchées, fenêtres et structures mises au jour seront topographiées de manière à permettre l'établissement de plans à différentes échelles.

Si le diagnostic s'avère positif, les ouvertures (tranchées et fenêtres) ne seront remblayées qu'après accord du Service régional de l'archéologie.

Les précautions nécessaires à la bonne conservation des structures mises au jour lors du diagnostic, face aux intempéries ou du vandalisme, devront être mises en oeuvre si besoin. Ces précautions pourront inclure le remblai des surfaces couvertes.

Objectifs :

Dans la continuité du suivi archéologique mené depuis plusieurs années sur les secteurs sensibles de la ville antique de VORGIUM, ce diagnostic, doit dans une même opération, répondre à deux objectifs : détection et caractérisation des vestiges archéologiques. Les éléments de caractérisation du site comportent notamment : son emprise, sa nature, sa datation, son état de conservation, sa profondeur d'enfouissement et son potentiel environnemental.

L'emprise concernée par ce diagnostic est localisée dans un environnement ayant fait l'objet de nombreuses découvertes fortuites notamment lors de l'élargissement de la rue de la Madeleine il y a une trentaine d'années. Des témoignages oraux évoquent la découverte d'éléments d'habitat antique ainsi que de la voie gallo-romaine. La rue de la Madeleine est réputée d'être un axe de sortie important de la ville antique vers le sud, sud-ouest. Le futur projet d'un lotissement est donc susceptible d'affecter une partie d'un ou plusieurs îlots de la ville antique.

Fait à RENNES, le

9 JUIN 2006

Pour la Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille et Vilaine

Le Directeur régional des affaires culturelles

Le Conservateur Régional
de l'Archéologie

Annexe 2
Fiche de projet de diagnostic

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA 05 0184 01
Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

1 IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	FINISTERE
Commune :	CARHAIX-PLOUGUER
Lieu-dit	Le Clos Etienne
Nature du projet :	Demande volontaire de diagnostic sur projet de lotissement
Références cadastrales	Section AO n° 284

1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	Monsieur GILBERT GUYOMARC'H
Adresse	Le Vern - 29540 SPEZET
Téléphone / télécopie	02 98 93 94 83
Représenté par	Le pétitionnaire

1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	BRETAGNE
Téléphone / télécopie	02 99 84 59 00
Dossier suivi par	M. M. BATT

1.4 Opération

Arrêté préfectoral n° 2006-078 émis le	9 juin 2006
Reçu à l'Inrap le	13 juin 2006
Nature de l'opération	Diagnostic
Cadre de l'opération	Milieu urbain
Surface à traiter	4516 m ²
Calendrier prévisionnel	A déterminer ultérieurement
Responsable pressenti	A déterminer auprès du SRA Bretagne

2 PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2006-078, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

3 CONTRAINTES TECHNIQUES

Sans objet

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage ou de vignettes implantés en fonction des différentes contraintes (accès, présence de réseaux, zones bâties etc...). La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranche ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 5 jours
- Technicien : 5 jours

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 5 jours
- Technicien : 5 jours

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- ouverture : 3 jours
- rebouchage : 2 jours

5.2 Provision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 5 jours
- Technicien : 5 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 5 jours
- Dessinateur : 5 jours
- Technicien : 10 jours (traitement et étude du mobilier)
- Technicien : 2 jours (traitement et archivage de la documentation de fouille)
- Topographe : 1 jour

5.2.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- ouverture : 3 jours
- rebouchage : 2 jours

L'Adjoint Scientifique et Technique
Michel BAILLIEU

Annexe 1
Arrêté de désignation

DA 05018401



REÇU LE

17 JUL. 2007

3300
I.N.R.A.P. G.O.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

Arrêté n° 2007-053 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2006-078 du 9 juin 2006

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive, notamment son article 2;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 13.

VU l'arrêté n° 2006-078 du 9 juin 2006 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Carhaix-Plouguer - Le Clos Etienne (29);

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Romuald Ferrette - Institut national de recherches archéologiques préventives est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2006-078 du 9 juin 2006 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à Monsieur Romuald Ferrette

Fait à Rennes, le 10 juillet 2007

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le directeur-adjoint,

Jean-Luc Guinement

destinataires : INRAP
Romuald Ferrette

copie a mairie de Carhaix-Plouguer